

CORONAVIRUS COVID-19



**Pas d'expérimentation avec
la santé des personnels !
RESTEZ CHEZ VOUS !**

CSE Extra du 2 avril 2020

Un nouveau Comité Social et Economique s'est tenu ce 2 avril en conférence téléphonique. A l'ordre du jour, une présentation des mesures mises en œuvre par Naval Group Cherbouurg en cette période de crise sanitaire Covid 19.

En propos liminaire, la CGT a tenu à exprimer son mécontentement sur « L'ACCORD D'ADAPTATION DE L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR FAIRE FACE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19 » qui a été signé hier soir par 3 partenaires sociaux de Naval Group. Un compte-rendu national est disponible*.

Un Groupe de Travail GT Covid-19

Depuis le début de la crise, un groupe de travail a été mis en place par la direction, où siège un représentant par organisation syndicale. Dans ce groupe, sont amenées les diverses propositions concernant les mesures sanitaires mises en œuvre ainsi que les reprises d'activités souhaitées par la direction. Ces travaux font ensuite l'objet d'une restitution en CSE.

Quelles reprises d'activités ?

Depuis le début du confinement, la CGT a toujours la même revendication : **Uniquement des activités liées à la sécurité et à la sûreté nucléaire !** Mais petit à petit, Naval Group a réouvert des bureaux, des plateaux, sur des activités qui d'après elle étaient nécessaires par rapport aux demandes des clients (AFS, S3G, Première sortie à la mer du Suffren, etc).

Aujourd'hui, c'est encore un pas qui a été franchi dans les réouvertures puisque la direction envisage de reprendre partiellement des activités à l'atelier Elec, à l'atelier Chaud et sur le chantier BAR2. L'objectif affiché n'est même pas lié aux programmes et à d'éventuelles urgences (qui serait déjà irrecevable pour la CGT) mais uniquement pour expérimenter la configuration Covid-19 nécessaire à une reprise post-confinement !

Pour la CGT, c'est inacceptable ! Il n'est absolument pas question de mener des expériences dans la période actuelle de pic épidémiologique ! Surtout quand on sait que la validation de l'expérience se fera sur le dos des salariés en voyant s'il y a eu des contaminations ou pas !

Le principe du volontariat réaffirmé

Interrogée par la CGT, la direction confirme que (jusqu'à présent) les personnels sollicités pour reprendre une activité ont le choix de reprendre ou non. Cette notion de volontariat étant réaffirmée, nous avons demandé que celle-ci soit communiquée aux managers et qu'eux-mêmes le disent à leur équipe. En effet de nombreux personnels reçoivent des messages et des sms de leur manager, où cette notion de volontariat semblait inexistante. **La CGT vous le rappelle, vous n'êtes pas obligés de sortir du confinement pour retourner au boulot, et nous vous conseillons de ne surtout pas le faire !**

Responsabiliser les salariés pour mieux protéger l'entreprise ?

Pour les personnels volontaires pour venir travailler, outre le fait que ça ne changera en rien leur rémunération ou leur utilisation de 10 jours de RTT (sauf à avoir la garantie de travailler à temps complet...), la CGT tenait à vous alerter sur la responsabilité que la direction veut faire peser sur vous.

Pour accéder à l'établissement, il faudra attester « avoir pris connaissance des mesures de prévention en lien avec le COVID -19 que je dois respecter lors de ma présence sur le site ». Aussi une attestation semble être en suspend... pas obligatoire mais pourrait être exigée en cas de contrôle sur le site. Cette seconde attestation concerne la reconnaissance par le salarié de la prise de température avant la venue au travail ainsi que de l'absence de symptôme.

Ces démarches, quand elles sont partagées, peuvent évidemment se comprendre. Mais alors pourquoi demander l'engagement signé des seuls salariés ? Pourquoi l'employeur n'atteste pas avoir formé ? Quelle réaction auront les salariés quand la notion de volontariat n'existera pas ? Pourquoi refuser la simple prise de température (ou le dépistage systématique) à l'entrée du site ? Qui sera responsable quand un cas sera déclaré dans une équipe ?

Attention aux cas à risques !

Dans tous les cas, si vous faites partie des cas à risques, signalez-vous à la médecine du travail, vous ne devez pas rentrer sur le site ! (Problèmes cardiaques mais aussi asthme hypertension, grossesse... la liste est longue, et disponible sur :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/covid-19-procedure-d-arret-de-travail-simplifiée-pour-les-personnes-vulnérables>).

La direction n'a pas l'air de vouloir communiquer clairement aux personnels sur le sujet. Moins on informe, plus on trouve de volontaires... D'après nous, il en va de même si une personne de votre foyer est à risque, il faut les protéger en restant confiné!

Si malgré tout votre hiérarchie vous met la pression, surtout contactez-nous !

Il est clair que Naval Group aimerait bien atténuer les effets de la crise Covid-19 sur ses finances. Si elle y est en partie parvenue grâce à la signature de l'accord national, elle doit garantir la santé de ses salariés ! Pour la CGT, cela passe par le maintien coûte que coûte du confinement imposé par les autorités sanitaires !

* : ces tracts sont en ligne sur les réseaux CGT (Facebook « syndicat CGT arsenal de Cherbourg » et internet www.cgt-arsenal-cherbourg.org)